



Mon contrat est il légal???

Par **Débora**, le **19/08/2008** à **10:41**

Bonjour, je viens de recevoir mon 1^{er} contrat de travail, il s'agit d'un CDD ce contrat est conclu pour la durée de l'absence de l'employé qui a de gros souci de santé et qui d'après ce que l'on m'a dit pouré durée plus de 3ans, le problème avec ce cdd est qu'il n'y à pas de date de fin de contrat ? est ce légal. rn enfin j'aimerais savoir quelle est la différence entre le cdd et le cdi pour moi quelles seront mes avantages sachant que en fin de contrat avec ce cdd j'aurai droit a une indemnité de 10pourcent du total de la rémunération brute ???? rnMerci beaucoup pour vos réponses!!!!

Par **coolover**, le **19/08/2008** à **11:13**

Bonjour débora.rnrnMes félicitations pour ton 1er contrat :)rnrnEn matière de CDD, effectivement, en principe le contrat doit avoir un terme et une durée précise. Mais ceci n'est pas applicable pour certains CDD, notamment ceux qui sont faits en remplacement d'un salarié malade (Art. L122-1-2 III, code du travail) : difficile de prévoir quand le salarié reviendra :) rnrnSinon la principale différence réside dans le fait qu'à la fin de ton CDD, ton employeur n'est pas obligé de te garder sans avoir à justifier de motif. Alors qu'en CDI, s'il ne veut pas te garder, il doit procéder à un licenciement et avoir un motif légitime.rnPour le reste, et en dehors de la prime de 10% à laquelle tu as droit en CDD, il n'y a pas de différence.